

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2023

N° 2023-10

Adoption des Budgets
Primitifs 2023 du Grand
Belfort : Budget Principal,
Budget Eau, Budget
Assainissement, Budget
Zone Artisanale Les
Errues

Le 7 février 2023, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis salle Olivier Barillot, située au 1er étage de l'annexe de l'hôtel de ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna KETFI-CHARIF, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, M. Thierry BESANÇON, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE, M. Laurent DEMESY,

Andelnans : M. Bernard MAUFFREY, **Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Autrechène** : Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers** : Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO, M. Sébastien VIVOT, Mme Rachel HORLACHER, M. Jean-Marie HERZOG, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, M. Brice MICHEL, Mme Latifa GILLIOTTE, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Châtenois-les-forges** : Mme Marie-Josée BAILLIF, **Chèvremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cravanche** : Mme Anne-Claude TRUONG, **Cunelières** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : Mme Martine PAULUZZI, M. Pierre GOBERT, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Eguenigue** : M. Gérard PAYROU, **Éloie** : M. Eric GILBERT, **Essert** : M. Dominique JEANNIN, Mme Hafida BERREGAD, **Fontenelle** : M. Jean-Claude MOUGIN, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Larivière** : M. Sylvain RONZANI, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, **Pérouse** : M. Jean-Pierre CNUUDE, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trévenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Vétrigne** : M. Alain SALOMON, **Vézelois** : M. Roland JACQUEMIN.

M. Daniel MUNIER (suppléant de M. Thierry PATTE)

M. Patrick CLEMENCE (suppléant de M. Alain TRITTER)

M. José GEBEL (suppléant de M. Michael JÄGER)

Etaient absents :

M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : M. Philippe CHALLANT Vice-président

Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)

M. Tony KNEIP (Belfort) - mandataire : M. Damien MESLOT Président

M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué

Mme Charlene AUTHIER (Belfort) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO (Belfort)

Mme Parvin CERF (Belfort) - mandataire : M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort)

M. Nikola JELICIC (Belfort) - mandataire : Mme Marianne DORIAN Conseillère communautaire déléguée

M. François BORON (Belfort) - mandataire : Mme Corinne CASTALDI (Belfort)

M. Florian BOUQUET (Châtenois-les-forges) - mandataire : Mme Marie-Josée BAILLIF (Châtenois-les-forges)

M. Bernard GUERRE-GENTON (Lagrange) - mandataire : M. Sylvain RONZANI (Larivière)

Mme Pascale GABILLOUX (Novillard) - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président

M. Alain FIORI (Petit-croix) - mandataire : M. Roland JACQUEMIN (Vézelois)

M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : M. Jean-Marie HERZOG (Belfort)

Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie) - mandataire : M. Stéphane GUYOD Vice-président

Mme Sabrina MALAPELLE (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente

M. Gérald LORIDAT (Bavilliers)

Mme Mathilde REGNAUD (Belfort)

M. René SCHMITT (Belfort)

Mme Annie BAULAY (Belfort)

Mme Edith PETEY (Buc)

M. Dominique RETAILLEAU (Offemont)
M. Thierry PATTE (Banvillars) - suppléé(e)
M. Alain TRITTER (Bethonvilliers) - suppléé(e)
M. Michael JÄGER (Menoncourt) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Mme Françoise RAVEY

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 22h00.

Direction des Finances

Références : MM/RB/CN/DB/CM
Code matière : 7.1

Objet : Adoption des Budgets Primitifs 2023 du Grand Belfort : Budget Principal, Budget Eau, Budget Assainissement, Budget Zone Artisanale Les Errues

Le Budget Primitif 2023 du Grand Belfort, qui vous est présenté suite au Débat d'Orientation Budgétaire, a pour but de doter la collectivité des moyens nécessaires pour l'accomplissement de ses missions et la réalisation de ses projets. Il prévoit par conséquent les autorisations budgétaires en dépenses et en recettes.

Le montant total des crédits qu'il vous est proposé d'adopter s'élève à 158,9 millions d'euros investissement et de fonctionnement confondus :

- Budget Principal :	118,1 millions d'euros,
- Budget Eau :	17,2 millions d'euros,
- Budget Assainissement :	22,4 millions d'euros,
- Budget du lotissement les Errues :	1,2 million d'euros,

Le présent rapport synthétise les propositions d'ouvertures de crédits figurant dans la maquette budgétaire. Il liste également l'attribution des subventions aux associations détaillées ci-après et figurant dans la maquette.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'adopter le Budget Primitif 2023 du Budget Principal de Grand Belfort et des Budgets Annexes de l'Eau, de l'Assainissement et du Lotissement Artisanal Les Errues,

de voter les crédits par nature et pour chaque section au niveau du chapitre et en section d'investissement, sans chapitre opération retraçant les opérations d'équipement,

d'approuver les durées d'amortissements applicables et présentées dans la maquette,

d'approuver la répartition des crédits de subventions dont la liste est annexée au document budgétaire et d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer les conventions d'objectif et de moyen avec les associations et organismes, en fonction des seuils réglementaires ou des modalités de versement,

de procéder à un vote distinct pour les associations qui comptent un membre du Conseil Communautaire, soit au sein de leur Conseil d'Administration, soit en qualité de salarié ainsi :

- M. Alain PICARD ne prend pas part au vote pour le théâtre GRANIT.

- Mme Delphine MENTRÉ ne prend pas part au vote pour le théâtre GRANIT et le CCN Viadanse.

- Mme Marie-Josée BAILLIF ne prend pas part au vote pour le théâtre GRANIT.

- Mme Françoise RAVEY ne prend pas part au vote pour l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB).

- M. Nikola JELICIC ne prend pas part au vote pour l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB).
- M. Daniel SCHNOEBELEN ne prend pas part au vote pour l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB).
- Mme Charlène AUTHIER ne prend pas part au vote pour l'Agence de Développement Économique Nord Franche-Comté (ADNFC).
- M. Rafaël RODRIGUEZ ne prend pas part au vote pour l'Agence de Développement Économique Nord Franche-Comté (ADNFC) et la Vallée de l'énergie.
- M. François BORON ne prend pas part au vote pour l'Agence de Développement Économique Nord Franche-Comté (ADNFC).
- M. Arnaud MIOTTE ne prend pas part au vote pour l'Agence de Développement Économique Nord Franche-Comté (ADNFC).
- Mme Marianne DORIAN ne prend pas part au vote pour Belfort Tourisme.
- M. Philippe CREPIN ne prend pas part au vote pour Belfort Tourisme.
- M. Éric KOEBERLÉ ne prend pas part au vote pour l'ESTA.
- M. Damien MESLOT ne prend pas part au vote pour Territoire de musiques.
- Mme Marie-Laure FRIEZ ne prend pas part au vote pour ATMO.

d'autoriser le versement des participations et cotisations aux organismes auxquels la Grand Belfort est adhérent, selon les montants arrêtés par leurs organes délibérants.

Pour	66	
Contre	2	Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT
Suffrages exprimés	68	
Abstentions	5	Mme Marie-José FLEURY, Mme Martine PAULUZZI, M. Pierre GOBERT, M. Bernard GUERRE-GENTON, M. Sylvain RONZANI
Ne prend pas part au vote	17	M. Damien MESLOT, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, M. Alain PICARD, Mme Françoise RAVEY, Mme Marianne DORIAN, M. Arnaud MIOTTE, Mme Corinne AYMONIER, Mme Charlène AUTHIER, M. Nikola JELICIC, M. François BORON, Mme Marie-Josée BAILLIF, M. Daniel SCHNOEBELEN, Mme Hafida BERREGAD, M. Phillippe CREPIN

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 7 février 2023 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 10 février 2023
Date de télétransmission : 10 février 2023
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20230207-lmc117904A-BF-1-1

BUDGET PRINCIPAL

Les compétences exercées dans le cadre du budget principal de Grand Belfort Communauté d'Agglomération ne connaissent pas de modification par rapport à 2022. Le budget 2023 est voté en application de l'instruction budgétaire M57 conformément à la délibération 2021-150 du Conseil Communautaire du 9 décembre 2021.

1. L'équilibre général

L'équilibre global du budget principal s'établit à 118 millions d'euros comprenant les opérations réelles de la section de fonctionnement détaillées ci-après.

BALANCE FONCTIONNEMENT	2022	2023	ECART	%
Charges à caractère général	16 485 097	18 256 666	1 771 569	10,75%
Charges de personnel	20 275 220	20 970 000	694 780	3,43%
Reversements de fiscalité	24 534 045	24 558 045	24 000	0,10%
Autres charges de gestion (dont SDIS)	11 141 583	12 477 538	1 335 955	11,99%
Charges financières	855 000	1 384 000	529 000	61,87%
Charges exceptionnelles	60 000	80 000	20 000	33,33%
Dotations aux provisions	0	0	0	NC
Dépenses réelles de fonctionnement	73 350 945	77 726 249	4 375 304	5,96%
hors reversements	48 816 900	53 168 204	4 351 304	8,91%
Impôts et taxes	15 446 676	16 973 329	1 526 653	9,88%
Fiscalité locale	42 895 718	45 493 582	2 597 864	6,06%
Dotations	18 024 524	18 870 466	845 942	4,69%
Produits des services	4 473 616	3 985 616	-488 000	-10,91%
Produits exceptionnels	0	0	0	0,00%
Atténuation de charges	23 500	23 500	0	0,00%
Produits financiers	300 000	220 000	-80 000	-26,67%
Produits de gestion dont participation des budgets annexes	90 805	78 722	-12 083	-13,31%
Recettes réelles de fonctionnement	81 254 839	85 645 215	4 390 376	5,40%
Epargne brute	7 903 894	7 918 966	15 072	0,19%
Amortissement du capital de la dette bancaire	4 702 300	5 100 720	398 420	8,47%
Epargne nette	3 201 594	2 818 246	-383 348	-11,97%

L'épargne nette, telle qu'elle ressort des propositions qui vous sont faites, est en diminution de 383 K€ en raison principalement de la charge de la dette, des dépenses liées à la compétence déchets ou encore de la hausse des coûts de l'énergie.

2. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement proposées pour l'exercice 2023 s'élèvent à 77,72 M€. Elles se décomposent de la manière suivante :

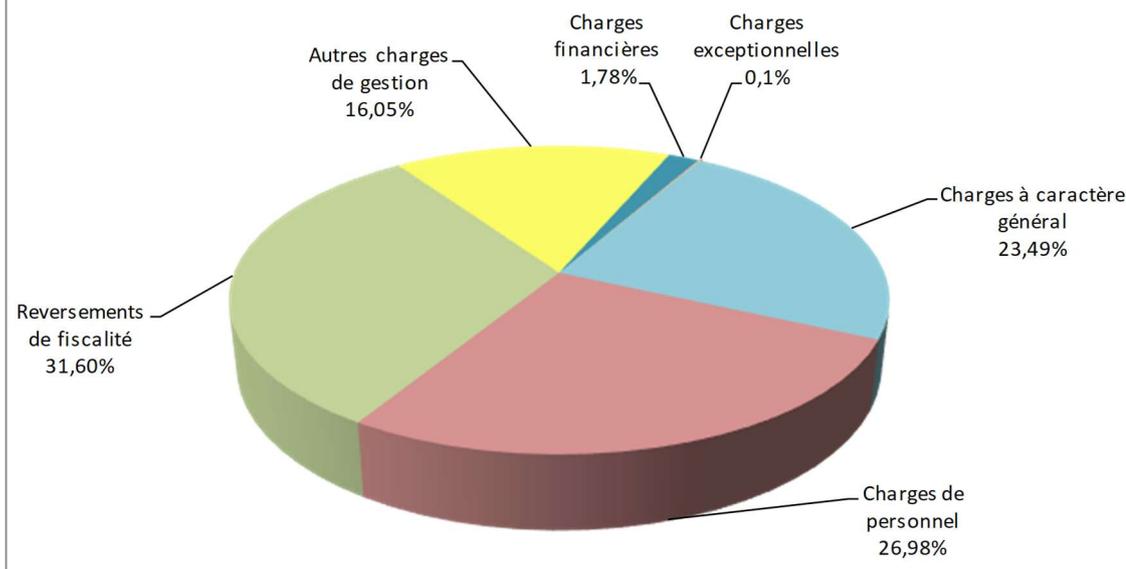
Dépenses réelles de fonctionnement

Dont Déchets Ménagers

2022	2023
73 350 945 €	77 726 249 €
15 115 120 €	17 036 700 €

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 4,3 M€ soit + 5,96 % par rapport au Budget Primitif 2022.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2023



Charges à caractère général BP 2023 = 18 256 666 €
Augmentation de 1 771 K€ par rapport au BP 2022
<u>Evolution principales :</u>
Energie + 1,05 M€
SERTRID + 740 K€
Transports déchets + 370 K€
Eaux pluviales + 130 K€
Etudes projet e-Start + 200 K€
Bio-déchets + 125 K€
Plan climat énergie + 89 K€
Ceinture fortifiée + 50 K€

Charges de personnel BP 2023 = 20 970 000 €
Augmentation de 695 K€ par rapport au BP 2022
<u>Evolution principales :</u>
Revalorisation de la valeur du point d'indice en juillet 2022
dont Déchets Menagers - 108 K€

Autres charges de gestion BP 2023 = 12 477 538 € dont SDIS 6 208 617 €
Augmentation de 1 335 K€ par rapport au BP 2022
<u>Evolution principales :</u>
Cinéma d'aujourd'hui + 425 K€
SDIS + 299 K€
E Start + 200 K€ (reversement)
GEMAPI + 45 K€
Plan Climat Air Energie + 16 K€

➤ Les charges à caractère général :

Les charges à caractère général augmentent de 1,77 M€ (soit + 10,75%) pour s'établir à 18 256 K€.

Cette évolution correspond à :

- La hausse des couts de l'énergie + 1,05 M€.
- L'augmentation des frais d'incinération des déchets par le SERTRID (+ 740 K€) suite à l'augmentation du coût des prestations liée à la crise économique.
- L'augmentation des frais de transport des déchets pour 370 K€.
- Le démarrage du projet e-Start avec le lancement d'études préalables aux implantations photovoltaïques : + 200 K€. Ce projet sera financé par une recette de subvention de la CDC de 394 K€, dont la moitié sera reversée en chapitre 65 aux autres opérateurs du projet.
- La hausse des couts d'entretien du réseau d'assainissement des eaux pluviales et du curage des grilles : + 130 K€.

- La mise en place d'un plan climat et énergie du territoire : + 89 K€.
- L'achat de fournitures et de prestations d'animation pour la piscine du Parc : + 38 K€.
- La fin de l'animation de l'OPAH RU : - 275 K€.
- L'ajustement des dépenses d'affranchissement : - 40 K€.
- La fin de la location du gymnase le Phare pour les instances communautaires : - 55 K€.

➤ **Les charges de personnel :**

Les charges de personnel progressent de + 695 K€ (soit + 3,4 %), pour atteindre 20 970 K€. Cette évolution correspond principalement à l'impact de la revalorisation du point d'indice en année pleine.

➤ **Les reversements de fiscalité :**

D'un montant de 24 558 K€, les reversements de fiscalité représentent le poste de dépenses de fonctionnement le plus important.

Ils correspondent principalement :

- Au montant de la contribution de l'EPCI au FPIC estimée à 850 K€ (montant identique au BP 2022). La répartition de la contribution du territoire entre l'EPCI et ses membres fera l'objet d'une délibération spécifique lorsque son montant définitif sera notifié par l'Etat au cours du premier semestre 2023.
- Les attributions de compensation (AC) restent stables à 23 639 K€. Le montant inscrit correspond à celui fixé par la délibération du 21 novembre 2019. Le détail des montants pour chaque commune est retranscrit dans le tableau page suivante. S'agissant des modifications d'AC relatives à la dissolution du SMAGA, les versements aux communes devraient se concrétiser sur 2023.
- Une inscription prévisionnel pour les dégrèvements mis à la charge de l'EPCI (+ 25 K€) et la prise en compte du reversement de la taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour (+ 30 K€).

COMMUNES	Montant 2023
ANDELNANS	290 025 €
ANGEOT	65 687 €
ARGIESANS	141 091 €
AUTRECHENE	35 605 €
BANVILLARS	29 528 €
BAVILLIERS	364 232 €
BELFORT	16 565 907 €
BERMONT	37 093 €
BESSONCOURT	508 119 €
BETHONVILLIERS	97 763 €
BOTANS	74 614 €
BOUROGNE	843 592 €
BUC	24 633 €
CHARMOIS	1 040 €
CHATENOIS LES FORGES	266 199 €
CHEVREMONT	54 112 €
CRAVANCHE	457 773 €
CUNELIERES	43 727 €
DANJOUTIN	624 960 €
DENNEY	67 332 €
DORANS	45 184 €
EGUENIGUE	66 401 €
ELOIE	43 942 €
ESSERT	79 493 €
EVETTE-SALBERT	26 756 €
FONTAINE	80 682 €
FONTENELLE	10 950 €
FOUSSEMAGNE	158 683 €
FRAIS	43 001 €
LACOLLONGE	36 580 €
LAGRANGE	29 891 €
LARIVIERE	98 613 €
MENONCOURT	77 322 €
MEROUX-MOVAL	10 690 €
MEZIRE	49 495 €
MONTREUX-CHÂTEAU	163 510 €
MORVILLARS	372 298 €
NOVILLARD	44 701 €
OFFEMONT	311 069 €
PEROUSE	18 847 €
PETIT-CROIX	35 477 €
PHAFFANS	53 564 €
REPPE	37 216 €
ROPPE	58 068 €
SERMAMAGNY	92 062 €
SEVENANS	27 483 €
TREVENANS	130 284 €
URCEREY	20 875 €
VALDOIE	764 546 €
VAUTHIERMONT	35 990 €
VETRIGNE	11 599 €
VEZELOIS	10 741 €
TOTAL GENERAL	23 639 045 €

➤ **Les autres charges de gestion**

Les autres charges de gestion augmentent de + 1,33 M€ (soit + 11,90 %) pour s'établir à 12 477 K€.

Les autres charges de gestion sont principalement constituées de subventions et participations versées. Depuis le BS 2022 il comporte également des charges liées aux abonnements informatiques qui étaient jusque là comptabilisées dans les charges à caractère général (126K€) ainsi que les indemnités qui seront versées aux fournisseurs en marché en application de la théorie de l'imprévision (surcote crise : 95 K€).

Les autres charges de gestion se décomposent de la manière suivante

	BP 2022	BP 2023	variation
SDIS	5 909 669 €	6 208 617 €	298 948 €
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 761 704 €	5 557 811 €	796 107 €
INDEMNITES VERSEES AUX ELUS	467 200 €	476 200 €	9 000 €
AUTRES	3 010 €	234 910 €	231 900 €
TOTAL CHARGES DE GESTION	11 141 583 €	12 477 538 €	1 335 955 €

➤ **Subventions versées aux associations et autres partenaires :**

LISTE DES ASSOCIATIONS	BP 2023
THEATRE GRANIT	618 000 €
AGENCE D'URBANISME TERRITOIRE DE BELFORT	565 000 €
AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE NORD FC	475 000 €
BELFORT TOURISME	371 000 €
CINEMAS D AUJOURD HUI PROJET ENTREVUES	220 000 €
CINEMAS D AUJOURD HUI FONCTIONNEMENT	204 800 €
CCN VIADANSE	100 000 €
ESTA - GESTION DE L'ECOLE	90 000 €
TERRITOIRE DE MUSIQUES	80 000 €
APSIIS	32 042 €
BGE PROJET CITELAB	30 000 €
DECA BFC PROJETS INNOVANTS	30 000 €
VALLEE DE L'ENERGIE	20 000 €
POLE VEHICULES DU FUTUR	16 500 €
ATMO	16 000 €
FEDERATION DE CHASSE	10 000 €
GAIA ENERGIES	10 000 €
ASMB DANSE BALLET SUR GLACE - NATION'S CUP BOSTON	10 000 €
AMICALE DES RETRAITES	8 300 €
HOPE 87	8 000 €
MOUVEMENT DES ENTREPRISES DE FRANCE ACTIONS SPECIFIQUES	7 000 €
UNPI	5 000 €
ENTREPRENDRE FC - ENTREPRENEURIALES	5 000 €
CASQUES BLEUS NORD FRANCHE COMTE	5 000 €
LPO ETANG DES FORGES	3 900 €
BALISAGE 90	3 120 €
FESTIVAL DES TOURELLES	3 000 €
VIVRE ENSEMBLE	2 000 €
RESTO DU CŒUR SENSIBILISATION AU TRI	2 000 €
ASSOCIATION DES PIEGEURS AGREES DU TERRITOIRE DE BELFORT	2 000 €
BGE PROJET TALENTS DES CITES	1 500 €
TOTAL	2 954 162 €

LISTE DES AUTRES PARTENAIRES (DONT PARTICIPATIONS)	BP 2023
SMGPAP - ENTRETIEN DES VEHICULES	1 305 100 €
POLE METROPOLITAIN	180 000 €
BGE- DSP PEPINIERE D'ENTREPRISES	175 000 €
SUBVENTION AUX RPI *	163 479 €
TANDEM - REVERSEMENT DVD E START	104 400 €
UTBM - REVERSEMENT DVD E START	101 020 €
VILLE DE BELFORT - PARTICIPATION FONCTIONNEMENT DU CSU	65 000 €
SCOT	50 000 €
EPTB SAONE ET DOUBS PARTICIPATION CONTRAT DE BASSINS	45 000 €
UTBM PROJET OPEN LAB	32 500 €
SMTC	31 000 €
ESTA - INNOVATION CRUNCH TIME XXL	30 000 €
UNIVERSITE FRANCHE COMTE CELEBRATION DES 300 ANS	25 800 €
DEPARTEMENT - PARTICIPATION CONVENTION BASSIN	25 000 €
PMA - TERRITOIRE INNOVATION	20 000 €
EPTB SAONE ET DOUBS PARTICIPATION ANIMATION SAGE ALLAN	12 000 €
MIFE DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT	4 500 €
UTBM PROJET SMART TERRITOIRE	3 750 €
CMA SALON CREATION REPRISE DES ENTREPRISES	3 500 €
UNIVERSITE FRANCHE COMTE SOUTIEN RESEAU EDENI	3 000 €
UTBM - COLLOQUE WIMS	2 000 €
UNIVERSITE FRANCHE COMTE - PORTES OUVERTES	1 600 €
UNIVERSITE FRANCHE COMTE - MEMO DU LYCEEN	1 500 €
TOTAL	2 385 149 €

Les enveloppes à affecter proposées ci-après permettent, comme les années précédentes, de financer, en fonction des projets présentés en cours d'exercice. Concernant les subventions aux associations, ces affectations ultérieures feront obligatoirement l'objet d'un accord préalable du Conseil Communautaire.

ENVELOPPE A AFFECTER	51 500 €
COMMUNES - POINTS APPORTS VOLONTAIRES	85 000 €
AIDE RECUPERATEUR EAU DE PLUIE	50 000 €
AIDE INGENIERIE - PLH	30 000 €
AIDE DIPLÔME BNSSA	2 000 €
TOTAL	218 500 €

➤ **Subventions aux RPI :**

Suite à la CLECT du 2 mai 2017, retransférant la compétence périscolaire aux communes de l'ex-CCTB, le Conseil Communautaire a décidé le versement des sommes suivantes aux RPI et syndicats de l'ex-CCTB :

	Répartition annuelle
Syndicat de la Baroche	36 932 €
Syndicat intercommunal du Tilleul	55 172 €
RPI Fousse-magne Reppe	10 582 €
Microcrèche de Fontaine	39 119 €
RAM de Larivière	21 674 €
TOTAL	163 479 €

➤ **Les charges exceptionnelles :**

Le montant des charges exceptionnelles augmente de 20 K€.

Depuis le passage à la M57 les charges exceptionnelles se composent uniquement des annulations de titres sur exercices antérieurs.

➤ **Les provisions :**

Ce montant sera actualisé en cours d'exercice en fonction de l'évolution des recouvrements. Aussi, aucune provision n'est inscrite au budget primitif.

3. Les recettes réelles de fonctionnement

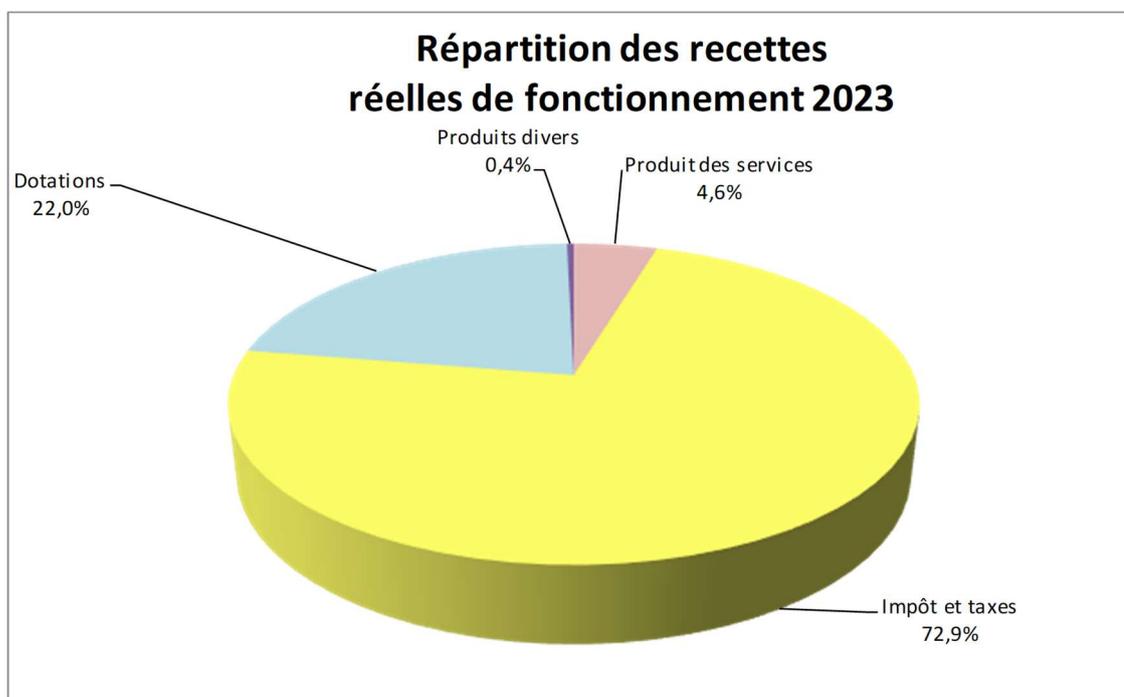
Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 85,6 M€. Elles se décomposent de la manière suivante :

Recettes réelles de fonctionnement

Dont Déchets Ménagers

2022	2023
81 254 839 €	85 645 215 €
15 117 500 €	16 320 857 €

Leur montant augmente de 4,39 M€ (soit + 5,40%) par rapport au Budget Primitif 2022.



<p>Impôts taxes et Fiscalité locale BP 2023 = 62 466 911 €</p> <p>Augmentation de 4 124 K€ par rapport au BP 2022</p> <p><u>Evolution principales :</u></p> <p>TVA + 1 526 K€ CFE + 946 K€ TLPE - 100 K€ TEOM + 1 059 K€ Taxe de séjour + 150 K€ CVAE + 10 K€ TF et TH + 692 K€</p>
--

<p>Dotations BP 2023 = 18 870 466 €</p> <p>Augmentation de 845 K€ par rapport au BP 2022</p> <p><u>Evolution principales :</u></p> <p>Compensation CET + 376 K€ Subvention CDC E Start + 394 K€ Aide CITEO + 150 K€</p>
--

<p>Produits des services BP 2023 = 3 985 616 €</p> <p>Diminution de 488 K€ par rapport au BP 2022</p> <p><u>Evolution principales :</u></p> <p>Activités sportives + 186 K€ CRD + 58 K€ Ajustement des flux - 720 K€</p>

➤ **Impôts, taxes et fiscalité locale :**

Le montant perçu au titre des impôts, taxes et fiscalité locale s'élève à 62,46 M€, soit 72,9 % du montant des recettes réelles de fonctionnement. Elles se décomposent ainsi :

Impôts, taxes et fiscalité locale

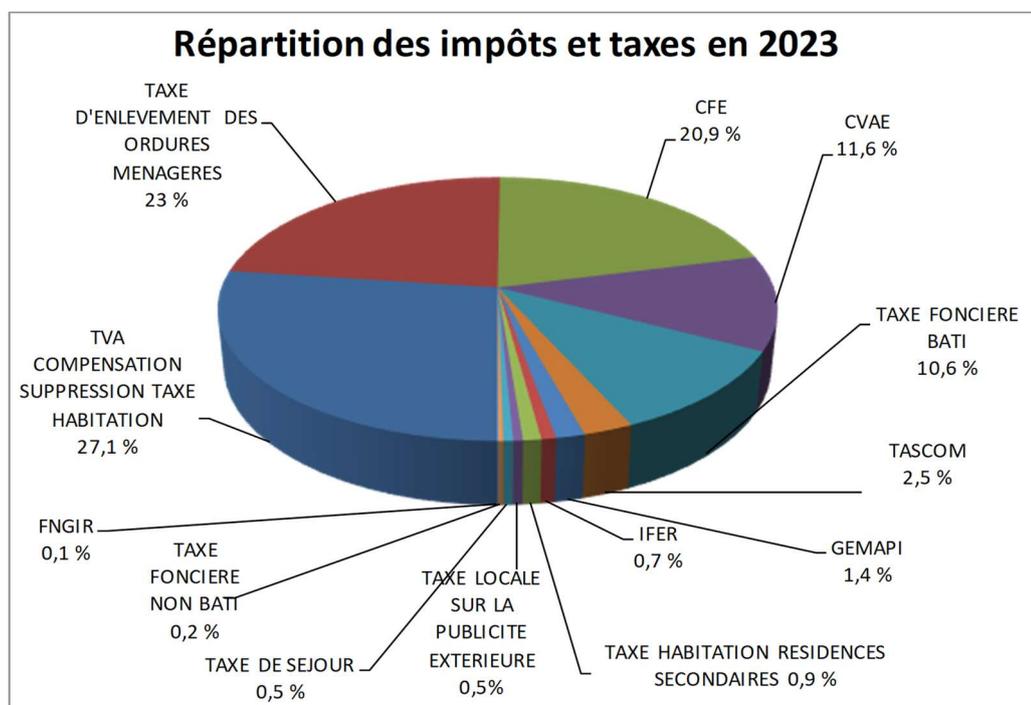
Dont TEOM Déchets Ménagers

2022	2023
58 342 394 €	62 466 911 €
13 342 000 €	14 401 357 €

La progression de 4,12 M€ résulte :

- De l'augmentation de la fraction de TVA (compte 7351) versée par l'Etat pour compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (+ 1,5 M€).
- De l'augmentation des bases fiscales, dont l'indexation agit sur les bases de la taxe foncière et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. La loi de finances 2023 a fixé sa progression à 7% en 2023 (+ 1,6 M€ au total).
- De l'augmentation du taux de la CFE de + 4% (+502 K€) (cf : délibération spécifique).
- De l'encaissement en année pleine de la taxe de Séjour (+ 150 K€).
- Le montant de la CVAE a été reconduit sur la base celle inscrite en 2022, n'ayant pas encore connaissance des modalités de calcul exact.

		BP 2022	BP 2023	variation
Impôts économiques	CFE	12 100 000 €	13 046 151 €	946 151 €
	CVAE	7 241 718 €	7 251 900 €	10 182 €
	TASCOM	1 700 000 €	1 540 000 €	-160 000 €
	IFER	450 000 €	450 000 €	0 €
	TOTAL IMPOTS ECONOMIQUES	21 491 718 €	22 288 051 €	796 333 €
Impôts Ménages	TVA COMPENSATION SUPPRESSION TAXE HABITATION	15 400 000 €	16 926 653 €	1 526 653 €
	TAXE FONCIERE BATI	6 080 000 €	6 622 957 €	542 957 €
	TAXE HABITATION RESIDENCES SECONDAIRES (réforme)	421 000 €	558 274 €	137 274 €
	TAXE FONCIERE NON BATI REGION ET DEPARTEMENT	69 000 €	77 228 €	8 228 €
	TAXE FONCIERE NON BATI INTERCO	42 000 €	45 715 €	3 715 €
	TOTAL IMPOTS MENAGES (HORS RS)	22 012 000 €	24 230 827 €	2 218 827 €
Autres	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	13 342 000 €	14 401 357 €	1 059 357 €
	GEMAPI (TAXE SUR LES MILIEUX AQUATIQUES)	900 000 €	900 000 €	0 €
	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	400 000 €	300 000 €	-100 000 €
	TAXE DE SEJOUR	150 000 €	300 000 €	150 000 €
	FNGIR	46 676 €	46 676 €	0 €
	TOTAL AUTRES	14 838 676 €	15 948 033 €	1 109 357 €
	TOTAL	58 342 394 €	62 466 911 €	4 124 517 €



➤ **Dotations et participations :**

Les dotations constituent le second poste le plus important de recettes pour le Grand Belfort Communauté d'Agglomération avec un montant de 18,87 M€. Elles se décomposent de la manière suivante :

Dotations et participations

Dont Déchets Ménagers

2022	2023
18 024 524 €	18 870 466 €
<i>1 200 000 €</i>	<i>1 350 000 €</i>

L'augmentation de 845 K€ enregistrée d'un exercice à l'autre s'explique par :

- La progression des dotations de compensations dont celle pour la CET (+ 376 K€) qui est également assise sur la revalorisation des bases fiscales.

	BP 2022	BP 2023	variation
DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	2 950 000 €	2 958 832 €	8 832 €
DOTATION DE COMPENSATION	9 561 000 €	9 546 519 €	-14 481 €
TOTAL DGF	12 511 000 €	12 505 351 €	-5 649 €

	BP 2022	BP 2023	variation
FONDS DEPARTEMENTAL TAXE PROFESSIONNELLE	280 000 €	280 000 €	0 €
FCTVA	10 000 €	26 000 €	16 000 €
ETAT COMPENSATION TF	273 084 €	315 638 €	42 554 €
DOTATION DE COMPENSATION DE LA REFORME DE LA TP	35 000 €	42 124 €	7 124 €
DOTATION COMPENSATION CET	3 029 128 €	3 405 408 €	376 280 €
TOTAL DOTATIONS DE COMPENSATIONS	3 627 212 €	4 069 170 €	441 958 €

Les autres dotations et subventions :

Les autres dotations et subventions perçues par le Grand Belfort Communauté d'Agglomération s'élèvent à 2 295 K€ et se composent des principales recettes suivantes :

- Les aides éco-emballage versée par CITEO pour 1 350 K€ en hausse de 150 K€ par rapport à 2022.
- Des subventions dans le cadre du projet e-Start (394 K€).
- Des subventions dans le cadre des activités culturelles (292 K€) dont la subvention versée par le Département pour le fonctionnement des écoles de musique, en augmentation de 15 K€.

➤ Les produits de l'activité des services

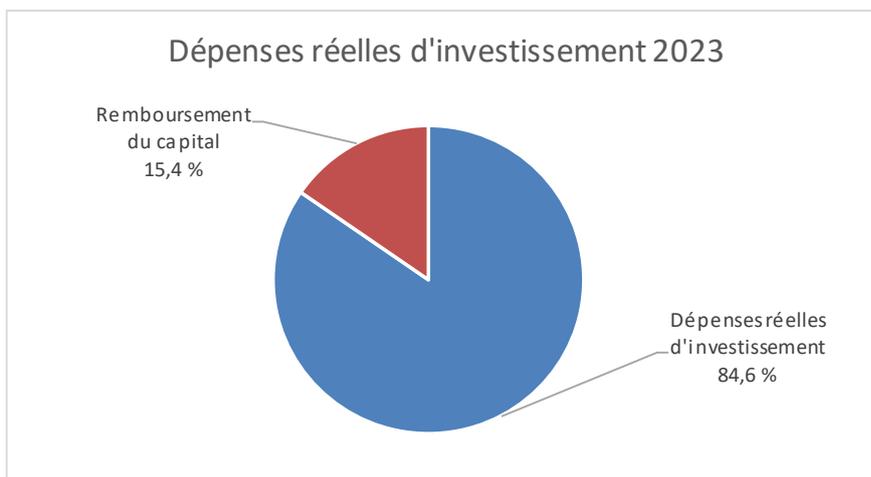
	BP 2022	BP 2023
Activités sportives	368 200 €	554 200 €
Activités culturelles	327 700 €	386 500 €
Gardes Champêtres	265 816 €	267 016 €
Services Déchets Ménagers	550 000 €	544 000 €
Flux	2 905 400 €	2 175 400 €
Autres recettes	56 500 €	58 500 €
TOTAL	4 473 616 €	3 985 616 €

Les produits des services évoluent positivement en raison de prévisions budgétaires 2022 prudentes liées aux années précédentes (COVID).

4. Le programme d'investissement

Le volume des dépenses d'investissement proposé au budget primitif 2023 s'élève à 33,14 M€.

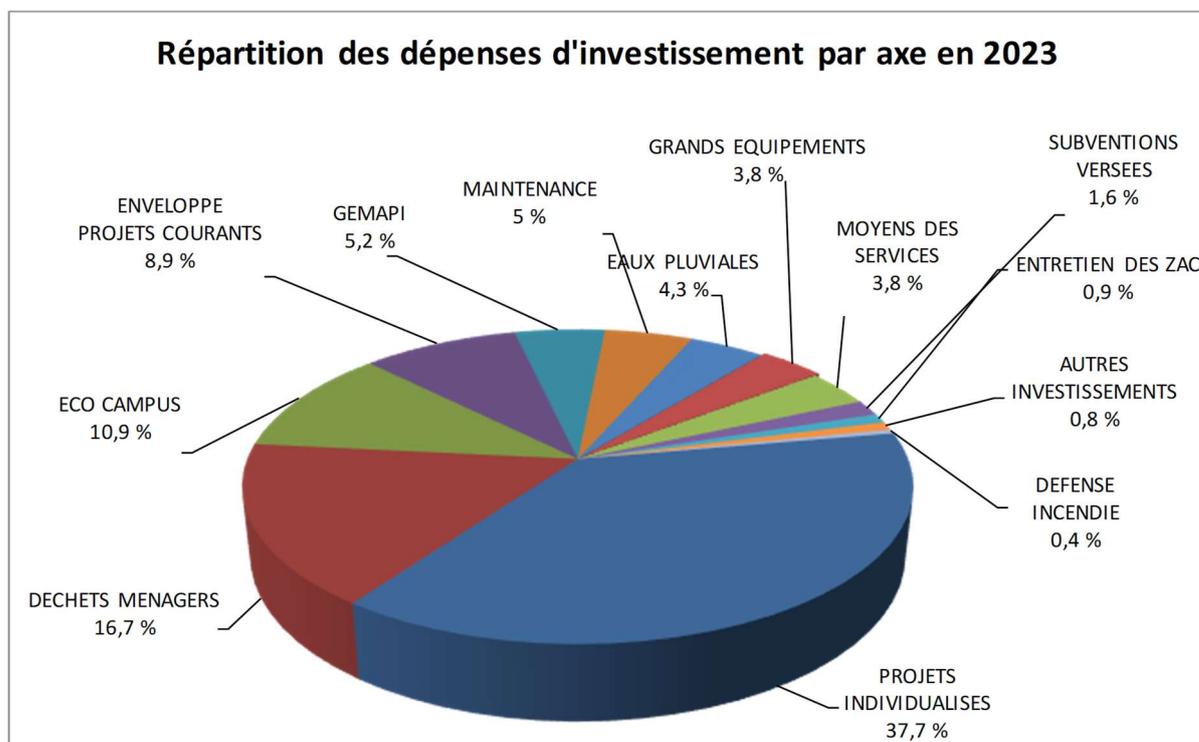
	BP 2022	BP 2023	Evolution	
Dépenses réelles d'investissement	24 431 916 €	28 049 270 €	3 617 354 €	14,81%
Remboursement du capital de la dette bancaire	4 702 300 €	5 100 720 €	398 420 €	8,47%
TOTAL DEPENSES	29 134 216 €	33 149 990 €	4 015 774 €	13,78%



Les inscriptions au BP 2023 se déclinent selon les axes suivants :

PROJETS INDIVIDUALISES	10 574 512 €
DECHETS MENAGERS	4 674 000 €
ECO CAMPUS	3 051 787 €
ENVELOPPE PROJETS COURANTS	2 503 400 €
GEMAPI	1 445 880 €
MAINTENANCE	1 410 000 €
EAUX PLUVIALES	1 204 500 €
GRANDS EQUIPEMENTS	1 058 200 €
MOYENS DES SERVICES	1 053 300 €
SUBVENTIONS VERSEES	451 200 €
ENTRETIEN DES ZAC	267 000 €
AUTRES INVESTISSEMENTS	234 491 €
DEFENSE INCENDIE	121 000 €
TOTAL	28 049 270 €

Répartition des dépenses d'investissement par axe en 2023



PROJET INDIVIDUALISE 10 574 512 €

Dont

AEROPARC - AMENAGEUR SODEB	3 000 000
ZAC PLUTONS - PARTICIPATION DEFICIT	1 900 000
THEATRE GRANIT RESTRUCTURATION MODERNISATION SCENIQUE	1 000 000
PARTICIPATION TRAVAUX TANDEM DEMENAGEMENT DSI	880 000
TRAVAUX INTEGRATION DU BAT STATION HYDROGENE	850 000
GFU HAUT DEBIT	800 000
ACQUISITION TERRAIN ZAC DE LA JUSTICE	600 000
MATERIEL POUR PROJET TERRITOIRE INTELLIGENT	400 000
TRAVAUX NOUVELLE PISCINE	390 000
PARTICIPATION FINANCEMENT NOUVELLE FOURRIERE	350 000

DECHETS MENAGERS 4 674 000 €

ACQUISITION VEHICULES	2 214 000
CONTENEURS BACS ET BENNES	950 000
MATERIEL POUR ZONE BIODECHETS	650 000
TRAVAUX DECHETTERIES	490 000
ETUDE DECHETTERIE FIXE EST	150 000
DECHETTERIES CONTROLE ACCES ET VIDEO	95 000
MATERIELS ET MOBILIERS DIVERS	55 000
DECHETTERIE FONTAINE	50 000
AMENAGEMENT AIRES RETOURNEMENTS COMMUNES	20 000

ECO CAMPUS 3 051 787 €

MOE ET TRAVAUX BAT ECO CAMPUS (OP COMPTE DE TIERS)	1 762 679
GBCA PARTICIPATION EQUILIBRE ECO CAMPUS	689 108
SUBV VERSEES UTBM POUR TRAVAUX ECO CAMPUS	600 000

ENVELOPPE PROJETS COURANTS		2 503 400 €
FONDS AIDES AUX COMMUNES 2020-2026		1 322 000
PLH 2016 - 2022 ET AIDE A LA PIERRE		300 700
TRAVAUX ET ETUDES PISTES CYCLABLES		290 000
CRD CHATENOIS MOE RETRUSTURATION SITE		280 000
RENOUVELLEMENT MATERIELS ECOLES		146 000
VALORISATION PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE		60 000
DIVERS		54 700
FONDS DE CONCOURS PAYSAGE		50 000

GEMAPI		1 445 880 €
CANAL LAITERIE		740 000
TRAVAUX SAVOUREUSE		350 000
PARTICIPATIONS DIVERSES		131 600
SEUIL ARSOT		56 000
TRAVAUX ZH LES ERRUES		50 000
SECURISATION VANNE MARTINET		45 000
ETUDES DIVERSES		37 280
SEUIL TRONCON PRIORITAIRE MORVILLARS		30 000
SEUIL VALDOIE		6 000

MAINTENANCE		1 410 000 €
MAINTENANCE BATIMENTS		380 200
GRANIT SCENE NATIONALE ET COOPERATIVE		289 000
MAINTENANCE AIRE ACCEUIL		265 000
TRAVAUX ECONOMIE ENERGIE		160 000
MAINTENANCE RESEAUX		144 000
MAINTENANCE ESPACES EXTERIEURS		116 800
ADAP PROGRAMMATION		55 000

EAUX PLUVIALES		1 204 500 €
GOUTTE CHENEAU		480 000
EAUX PLUVIALES TVX NEUFS COMMUNES		315 000
TRAVAUX RESEAUX ET OUVRAGES EAUX PLUVIALES		275 000
DIAGNOSTIC SCHEMA DIRECTEUR BMM		80 000
CONTRÔLE INVESTIGATION ET DIAGNOSTIC RESEAUX NEUFS		54 500

GRANDS EQUIPEMENTS		1 058 200 €
STADE SERZIAN		411 700
PISCINE PANNOUX TRAVAUX AMENAGTS		270 000
PATINOIRE TRAVAUX		227 000
STADE NAUTIQUE		134 500
VIDEOSURVEILLANCE		15 000

MOYEN DES SERVICES		1 053 300 €
INFORMATIQUE ACQUISITION MATERIELS ET LOGICIELS		663 400
MOBILIERS ET MATERIELS DIVERS		207 300
ACHAT DE VEHICULES		79 000
AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS		56 000
TELEPHONIE MATERIEL		47 600

SUBVENTION EQUIPEMENT VERSEE		451 200 €
SMTC ACCESSIBITE PROGRAMME OPTYMO		330 000
SUBVENTION EQUIPEMENT THEATRE GRANIT		30 000
SOUTIEN UFR STGI INVESTISSEMENT		20 200
AIDES INSTALLATION MEDECINS EN ZIP		20 000
OPEN LAB UTBM MATERIEL		20 000
AIDE INVESTISSEMENT RESSOURCERIE 90		15 000
ASSOC JARDINS OUVRIERS SUBV EQUIPT		6 000
DIVERS		5 000
SUBVENTION FEDERATION PECHE		5 000

ENTRETIEN DES ZAIC		267 000 €
ZAC AMENAGEMENT ET TRAVAUX DIVERS		267 000

AUTRES INVESTISSEMENTS		234 491 €
ETUDE ECONOMIE ENERGIE		100 000
ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE		60 000
AVANCE AU BUDGET LES ERRUES		43 100
ETUDES DIVERSES		31 391

DEFENSE INCENDIE		121 000 €
TERRASSEMENT DEFENSE INCENDIE		61 000
MATERIEL DEFENSE INCENDIE		60 000

Subventions versées (chapitre 204) :

LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES	2023
ZAC PLUTONS - PARTICIPATION DEFICIT	1 900 000 €
FONDS D'AIDES AUX COMMUNES (2020-2026)	1 100 000 €
SUBVENTION MOE ECO CAMPUS BATIMENT A	600 000 €
PARTICIPATION EQUILIBRE ECO CAMPUS BAT CHAUFFERIE	489 108 €
PARTICIPATION FINANCEMENT NOUVELLE FOURRIERE	350 000 €
SMTC ACCESSIBILITE PROGRAMME OPTYMO	330 000 €
PLH 2016-2022	282 700 €
FONDS D'AIDES AUX COMMUNES (2014-2020)	222 000 €
PARTICIPATION EQUILIBRE ECO CAMPUS BAT C	200 000 €
EAUX PLUVIALES TRAVAUX NEUFS MO COMMUNES	145 000 €
PARTICIPATION SNCF MESURE COMPENSATOIRE BOURBEUSE	116 250 €
PARTICIPATION CONVENTION BASSIN	96 600 €
VALORISATION PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	60 000 €
FONDS DE CONCOURS PAYSAGE	50 000 €
SUBVENTION EQUIPEMENT THEATRE GRANIT	30 000 €
SOUTIEN AUX COMMUNES (PLU A AFFECTER)	29 700 €
SOUTIEN UFR STGI INVESTISSEMENT	20 200 €
AIDES INSTALLATION MEDECIN EN ZIP	20 000 €
AMENAGEMENT AIRES RETOURNEMENT COMMUNES	20 000 €
OPEN LAB UTBM MATERIEL	20 000 €
AIDE INVESTISSEMENT RESSOURCERIE 90	15 000 €
AIDE A LA PIERRE ETAT 2011 / 2016	9 700 €
AIDE A LA PIERRE ETAT 2019 / 2023	8 300 €
ASSOC JARDINS OUVRIERS SUBV EQUIPEMENT	6 000 €
SUBVENTION FEDERATION PECHE	5 000 €
ENVELOPPE A AFFECTER SUB	5 000 €

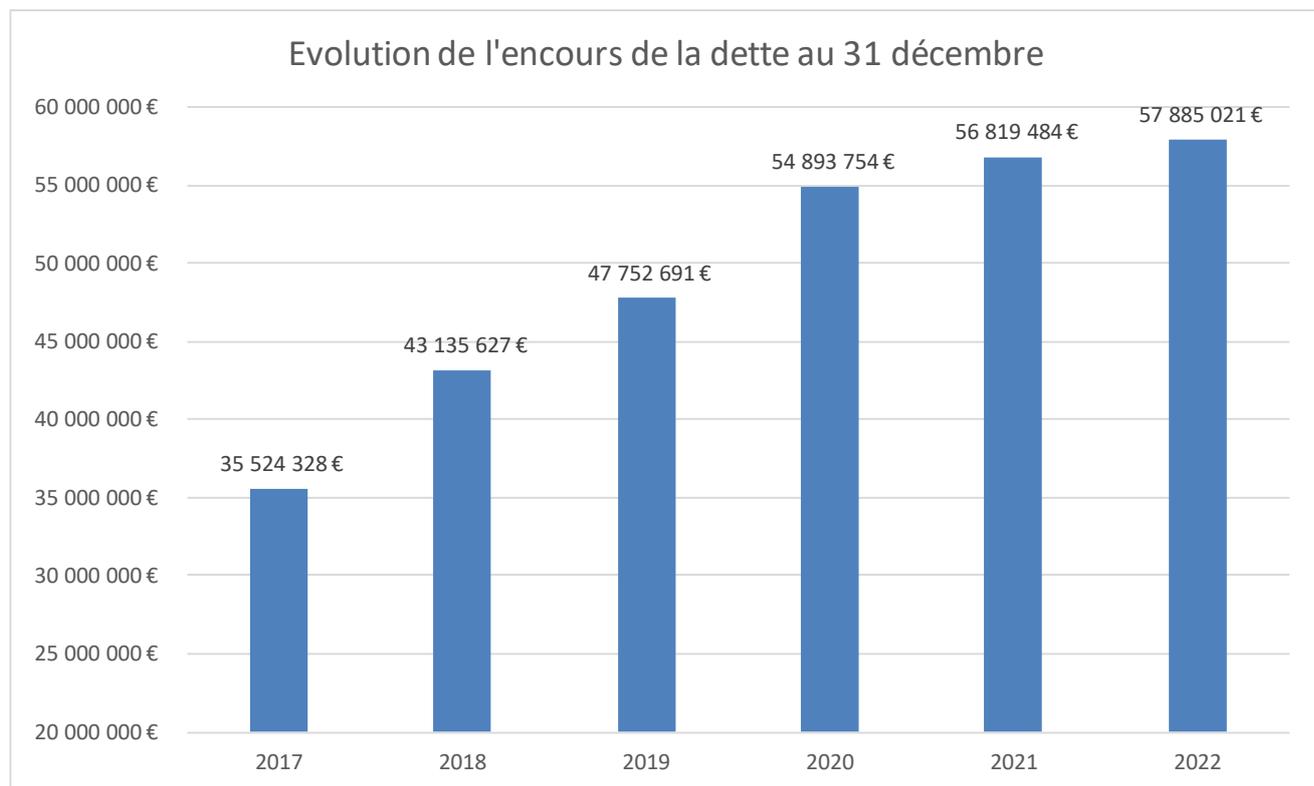
5. Le financement du programme d'investissement

	BP 2022	BP 2023	Evolution	
Subventions d'investissement	905 000 €	762 610 €	-142 390 €	-15,73%
FCTVA	1 730 000 €	1 700 000 €	-30 000 €	-1,73%
Autres recettes	5 067 319 €	1 588 912 €	-3 478 407 €	-68,64%
Epargne brute	7 903 894 €	8 058 966 €	155 072,00 €	1,96%
Emprunt	13 528 003 €	21 039 502 €	7 511 499,00 €	55,53%
TOTAL RECETTES	29 134 216 €	33 149 990 €	4 015 774,00 €	13,78%
TOTAL DEPENSES	29 134 216 €	33 149 990 €	4 015 774,00 €	13,78%

Les « autres recettes » comprennent les participations attendues dans le cadre du financement de l'opération pour le compte de tiers Eco Campus (4 217 K€ en 2022 et 1 019 K€ en 2023), et le remboursement régulier des avances consenties à différentes entreprises dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise (69 K€).

6. L'encours de la dette

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre	35 524 328 €	43 135 627 €	47 752 691 €	54 893 754 €	56 819 484 €	57 885 021 €



L'encours de la dette au 31 décembre 2022 est de 57,88 M€ en augmentation de + 1 M€ par rapport à l'année précédente. Compte tenu des importants investissements la dette devrait progresser en 2023 mais des recettes d'investissements seront probablement à inscrire en décision modificative au titre des crédits européens et du contrat métropolitain encore en cours d'élaboration auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté.

7. La charge de la dette

	2022	2023	évolution
Charges financières	855 000 €	1 384 000 €	529 000 €
Amortissement du capital de la dette bancaire	4 702 300 €	5 100 720 €	398 420 €
TOTAL	5 557 300 €	6 484 720 €	927 420 €

8. Le service des Déchets Ménagers

Conformément à la réglementation, les opérations concernant les Déchets Ménagers sont retracées dans les états A7.2.1 et A7.2.2 du budget primitif 2023.

		BP 2022	BP 2023
Charges d'exploitation	Prestation SERTRID (incinération des déchets)	5 730 000 €	6 120 000 €
	Dépenses de personnel	4 225 000 €	4 116 800 €
	Prestation de collecte sélective	1 250 000 €	1 600 000 €
	Entretien des véhicules	1 247 000 €	1 210 400 €
	Sous-traitance collecte	480 000 €	650 000 €
	Transport et traitement déchetteries	700 000 €	900 000 €
	Autres charges	683 120 €	939 500 €
		14 315 120 €	15 536 700 € (1)
Investissements courants	Véhicules	704 000 €	2 214 000 €
	bacs, composteurs et bennes	740 000 €	950 000 €
	Matériel divers	517 000 €	690 000 €
	Subventions versées	30 000 €	20 000 €
	Entretien des équipements	1 155 000 €	800 000 €
		3 146 000 €	4 674 000 € (2)
Recettes en atténuation	Aides CITEO et Eco-emballage	1 200 000 €	1 350 000 €
	Produits des services	550 000 €	544 000 €
	Autres produits	25 500 €	25 000 €
	FCTVA	230 000 €	200 000 €
		2 005 500 €	2 119 000 € (3)
Besoin d'équilibre du service des Déchets Ménagers		15 455 620 €	18 091 700 € =(1)+(2)-(3)
Montant de la TEOM perçue ou estimée		13 342 000 €	14 401 357 €
Taux de couverture des dépenses nettes par la TEOM		86%	80%

Le taux de couverture de la TEOM baisse de 86% au budget 2022 à 80% au budget 2023, en raison notamment du programme d'investissement plus important à réaliser en 2023. L'analyse du compte administratif 2022 et de la prospective d'investissement à venir indiqueront le niveau de TEOM à assurer pour ces prochaines années.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le budget annexe de l'eau est assujéti à la TVA. Les inscriptions budgétaires sont donc exprimées Hors Taxe.

1. L'équilibre général

L'équilibre du budget annexe de l'eau s'établit à 17,2 millions d'euros.

Montants HT	BP 2022	BP 2023	ECART	%
Charges à caractère général	3 414 800 €	4 073 000 €	658 200 €	19,27%
Achats d'eau	1 600 000 €	1 800 000 €	200 000 €	12,50%
Charges générales hors achats d'eau	1 814 800 €	2 273 000 €	458 200 €	25,25%
<i>dont participation au budget principal</i>	450 000 €	480 000 €	30 000 €	6,67%
<i>dont redevance prélèvement des eaux</i>	460 000 €	460 000 €	0 €	0,00%
<i>dont entretien patrimoine et achat petit matériel</i>	227 300 €	225 400 €	-1 900 €	-0,84%
<i>dont achats d'énergie</i>	258 400 €	655 900 €	397 500 €	153,83%
<i>dont analyse eau</i>	90 000 €	70 000 €	-20 000 €	-22,22%
<i>dont frais télécom</i>	28 500 €	28 500 €	0 €	0,00%
<i>dont frais affranchissement facturation</i>	4 000 €	2 000 €	-2 000 €	-50,00%
<i>dont autres charges générales</i>	296 600 €	351 200 €	54 600 €	18,41%
Charges de personnel	2 571 500 €	3 109 300 €	537 800 €	20,91%
<i>dont remboursement personnel assainissement</i>	100 000 €	380 000 €	280 000 €	280,00%
Redevance pollution d'origine domestique	1 440 000 €	1 350 000 €	-90 000 €	-6,25%
Autres charges de gestion courante	120 010 €	143 650 €	23 640 €	19,70%
<i>dont entretien véhicules</i>	120 000 €	143 640 €	23 640 €	NC
Charges financières	260 000 €	310 000 €	50 000 €	19,23%
Charges exceptionnelles	230 500 €	259 500 €	29 000 €	12,58%
DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	8 036 810 €	9 245 450 €	1 208 640 €	15,04%
Produits de la vente d'eau	7 950 000 €	9 025 000 €	1 075 000 €	13,52%
<i>dont part fixe vente d'eau</i>	1 250 000 €	1 625 000 €	375 000 €	30,00%
<i>dont vente d'eau aux abonnés</i>	6 700 000 €	7 400 000 €	700 000 €	10,45%
Autres produits et prestations	2 714 315 €	2 634 345 €	-79 970 €	-2,95%
<i>dont redevance pollution domestique</i>	1 250 000 €	1 225 000 €	-25 000 €	-2,00%
<i>dont redevance prélèvement des eaux</i>	460 000 €	460 000 €	0 €	0,00%
<i>dont remboursement personnel assainissement</i>	685 000 €	550 000 €	-135 000 €	-19,71%
<i>dont autres prestations facturées</i>	314 315 €	396 345 €	82 030 €	26,10%
<i>dont vente d'eau industrielle</i>	3 000 €	3 000 €	0 €	0,00%
<i>dont vente de bois zone captage</i>	2 000 €	0 €	-2 000 €	-100,00%
Atténuation de charges de personnel	100 €	100 €	0 €	0,00%
Produits financiers et exceptionnels	27 720 €	27 720 €	0 €	0,00%
RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	10 692 135 €	11 687 165 €	995 030 €	9,31%
EPARGNE BRUTE	2 655 325 €	2 441 715 €	-213 610 €	-8,04%
Amortissement du capital de la dette	1 001 000 €	1 100 000 €	99 000 €	9,89%
EPARGNE NETTE	1 654 325 €	1 341 715 €	-312 610 €	-18,90%

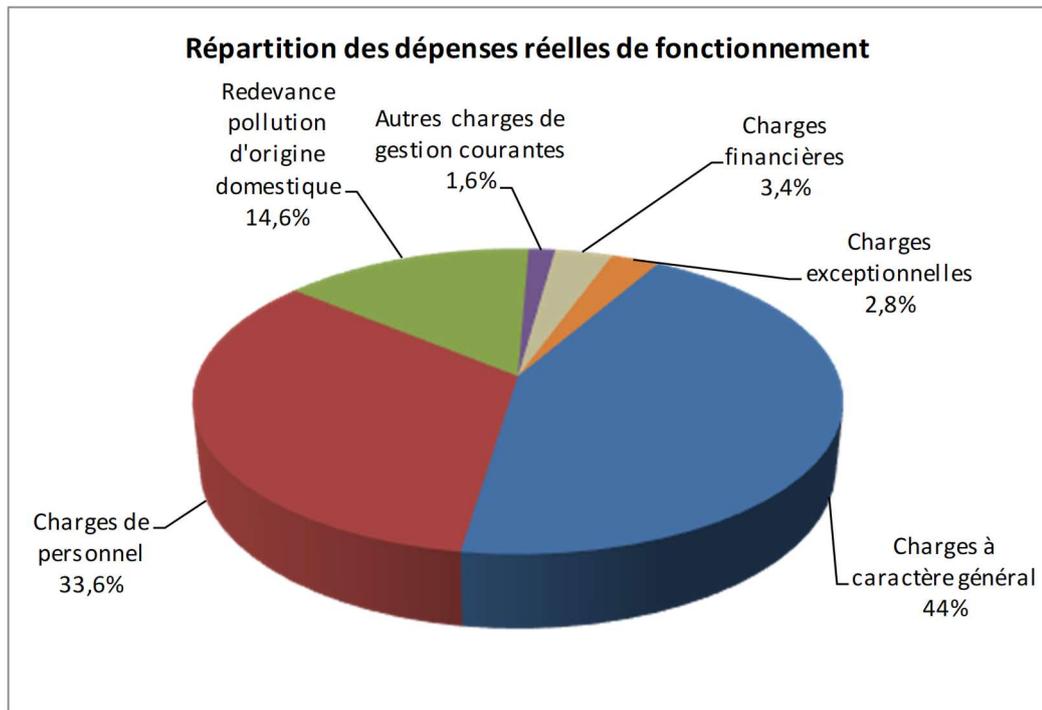
L'épargne nette de 2023 est en diminution de 312 K€ par rapport à 2022. Cette augmentation s'explique par une augmentation plus importante des dépenses que des recettes, notamment par la hausse des couts de l'énergie et du poste achat d'eau (fréquence des années de secheresse).

2. Les dépenses d'exploitation

Il est proposé d'arrêter le montant des dépenses de fonctionnement à 11,96 M€. Il se décompose de la manière suivante :

- Des charges réelles de fonctionnement pour 9,24 M€, en augmentation de + 1,2 M€.
- Des dotations aux amortissements pour un montant de 1,9 M€.

- Un virement à la section d'investissement de 811 K€.



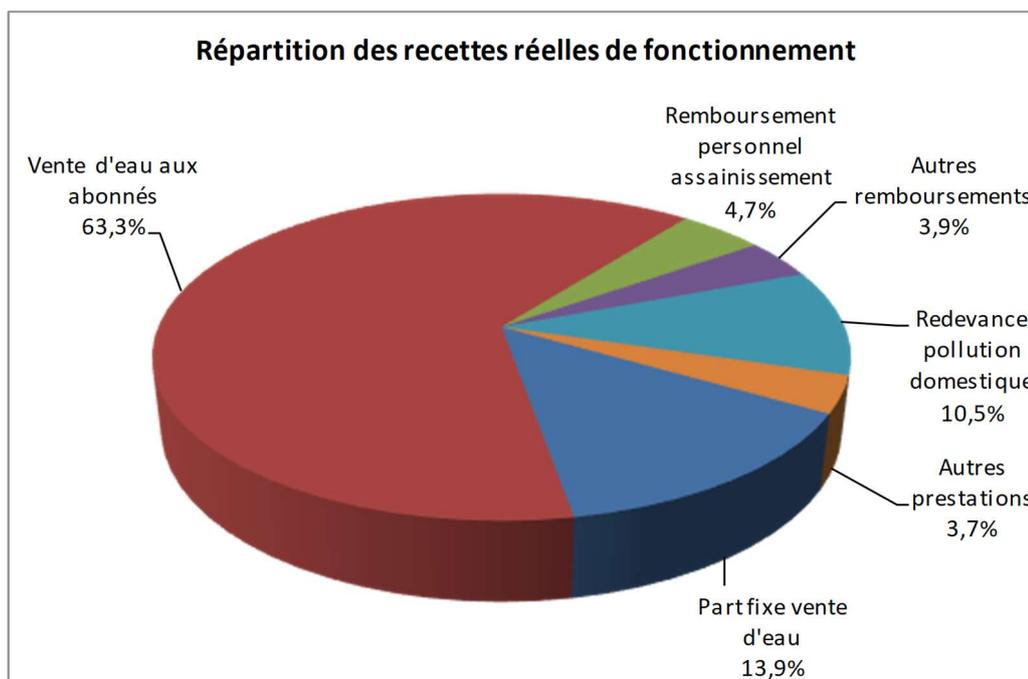
Les principales évolutions sont les suivantes :

- Augmentation des charges de personnel + 537 K€ qui correspond à la fois à l'impact de la revalorisation du point d'indice en année pleine mais également à l'augmentation du flux de personnel avec le budget de l'assainissement (+ 280 K€).
- Augmentation importante des dépenses d'énergie + 397 K€.
- Ajustement au réel 2022 des prévisions d'achat d'eau + 200 K€ même si le montant budgété pour 2023 reste inférieur au montant total voté en 2022 (1,8 M€ contre 2 M€)
- Augmentation de la charge de la dette + 50 K€ en raison des emprunts contractés en 2022 et de l'augmentation des taux d'intérêt.

3. Les recettes d'exploitation

Le montant des recettes de fonctionnement est estimé à 11,96 M€. Il se décompose de la manière suivante :

- Des recettes réelles de fonctionnement pour 11,69 M€, en progression de 995 K€ soit + 9,3 % tenant compte des tarifs votés au Conseil Communautaire du 9 décembre 2022.
- Des opérations d'ordre pour un montant de 269 K€.



Les principales recettes :

	BP 2022	BP 2023
Ventes d'eau (consommation)	6 700 000 €	7 400 000 €
Ventes d'eau (part fixe)	1 250 000 €	1 625 000 €
Redevance pollution domestique	1 250 000 €	1 225 000 €
Autres recettes de fonctionnement	1 492 135 €	1 437 165 €

Les principales évolutions sont les suivantes :

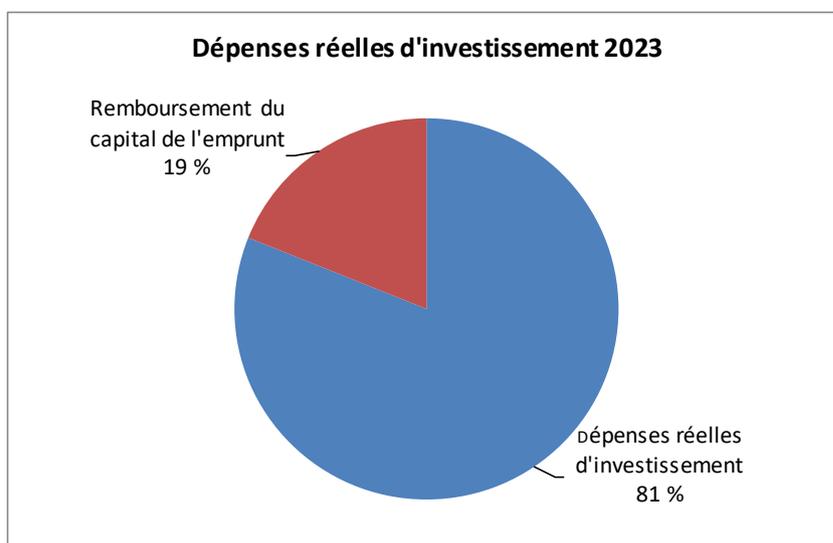
- L'augmentation des produits issus de la vente d'eau en raison de la modification des tarifs (+ 1,13 M€).
- La diminution de la recette issue du flux de personnel avec le budget de l'assainissement (- 135 K€).

4. Le programme d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement inscrites au budget primitif 2023 s'élèvent à 5,8 M€.

La majorité de ces dépenses sont consacrées à financer des équipements destinés à l'amélioration du réseau et du service rendu aux usagers (4,7 M€ soit une augmentation de 30% par rapport à 2022). Les crédits restants sont consacrés au remboursement du capital de la dette (1,1 M€).

	BP 2022	BP 2023	Evolution	
Dépenses d'équipement	3 600 000 €	4 710 500 €	1 110 500 €	30,85%
Remboursement du capital de l'emprunt	1 001 000 €	1 100 000 €	99 000 €	9,89%



Les principales dépenses d'équipement sont retracées dans le tableau suivant :

Dépenses d'investissement		BP 2023
Amélioration du réseau		3 366 000 €
INST TECHNIQUES TRAVAUX NEUFS		2 107 000 €
TRAVAUX ENTRETIEN RESEAUX		707 000 €
FRAIS D'ETUDES		297 000 €
TRAVAUX DIVERS		150 000 €
PROTECTION CAPTAGE		105 000 €
Travaux et branchements pour les particuliers		591 000 €
TRAVAUX DIVERS SITES		216 000 €
BRANCHEMENTS ET TRAVAUX PARTICULIERS		225 000 €
TOITURE BATIMENT SUITE A LA GRELE		150 000 €
Maintenance		518 500 €
MATERIELS		380 000 €
VEHICULES		93 000 €
EAUX SIG DAO LEVE TOPO		26 000 €
LOGICIELS		7 000 €
PETITS EQUIPEMENTS - MOBILIER		7 000 €
MISSIONS SECURITE		5 500 €
Projet radio relève		125 000 €
Divers		110 000 €
TOTAL		4 710 500 €

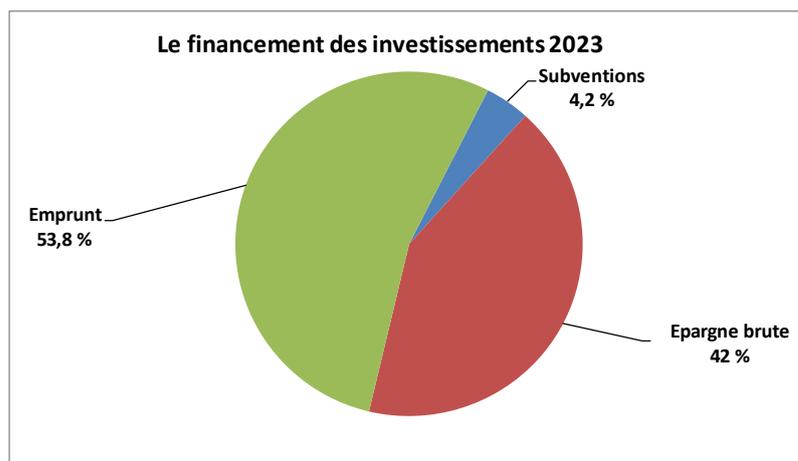
Les dépenses d'équipement prévues en 2023 correspondent :

- à la poursuite de l'amélioration du réseau avec notamment le renouvellement des réseaux d'eau potable sur plusieurs communes de l'agglomération pour un montant de 2,8 M€.
- au lancement d'études structurantes et réglementaires ainsi que d'une étude pour la restructuration et la modernisation de l'usine de traitement d'eau potable.
- à l'amélioration des moyens mis à la disposition du service.
- au renouvellement des compteurs et des modules de radio-relève.

5. Le financement du programme d'investissement

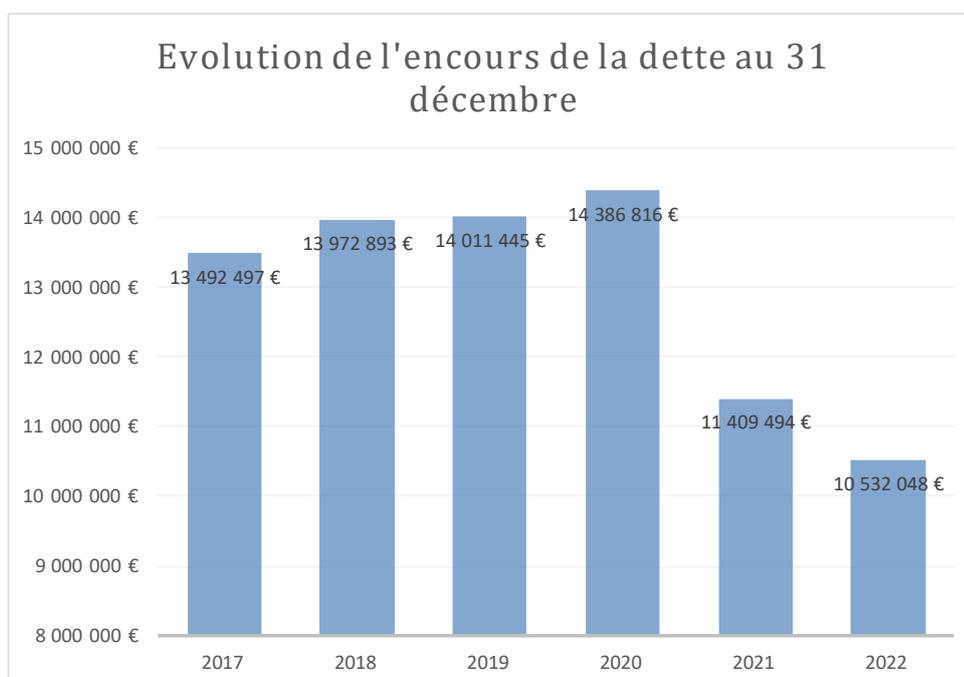
	BP 2022	BP 2023	Evolution	
Subventions d'investissement	781 550 €	242 375 €	-539 175 €	-68,99%
Epargne brute	2 655 325 €	2 441 715 €	-213 610 €	-8,04%
Emprunt	1 164 125 €	3 126 410 €	1 962 285 €	168,56%
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	4 601 000 €	5 810 500 €	1 209 500 €	26,29%
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	4 601 000 €	5 810 500 €	1 209 500 €	26,29%

La moitié des dépenses d'équipement prévues en 2023 sont financées grâce au recours à de nouveaux emprunts (3,1 M€). Son montant prévisionnel est en forte augmentation par rapport au budget primitif précédent en raison de la baisse de l'épargne brute et de la forte baisse des subventions attendues versées par l'Agence de l'Eau.



6. L'encours de la dette

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de la dette au 31 déc.	13 492 497 €	13 972 893 €	14 011 445 €	14 386 816 €	11 409 494 €	10 532 048 €



L'encours de la dette au 31 décembre 2022 est de 10,5 M€ en baisse de 1 M€ par rapport à l'année précédente

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Les sommes indiquées ci-dessous sont TTC.

1. L'équilibre général

L'équilibre du budget annexe de l'Assainissement s'établit à 22,4 millions d'euros.

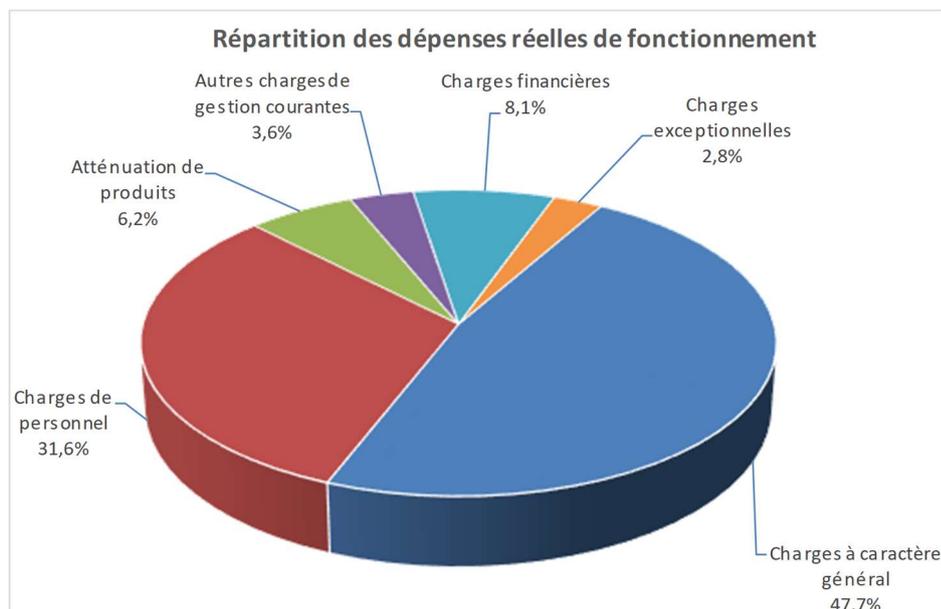
	BP 2022	BP 2023	ECART	%
Charges à caractère général	3 452 600 €	5 013 400 €	1 560 800 €	45,21%
<i>Participation budget principal</i>	650 000 €	700 000 €	50 000 €	7,69%
<i>Transport et traitement des boues</i>	650 000 €	650 000 €	0 €	0,00%
<i>Fluides stations et réseaux</i>	953 500 €	2 517 600 €	1 564 100 €	164,04%
SPANC	30 000 €	17 000 €	-13 000 €	-43,33%
<i>Autres charges</i>	1 169 100 €	1 128 800 €	-40 300 €	-3,45%
Charges de personnel	3 520 200 €	3 323 200 €	-197 000 €	-5,60%
<i>Dont remboursement personnel eau</i>	685 000 €	550 000 €	-135 000 €	-19,71%
Autres charges de gestion courantes	339 050 €	384 551 €	45 501 €	13,42%
Redevance pour modernisation des reseaux	630 000 €	650 000 €	20 000 €	3,17%
Charges financières	581 000 €	850 000 €	269 000 €	46,30%
Charges exceptionnelles, diverses et imprévues	249 000 €	298 000 €	49 000 €	19,68%
Provisions pour risques et charges	150 000 €	0 €	-150 000 €	0,00%
DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	8 921 850 €	10 519 151 €	1 597 301 €	17,90%
Recettes de gestion des services	10 536 800 €	12 111 500 €	1 574 700 €	14,94%
<i>Dont Redevance assainissement</i>	8 510 000 €	9 700 000 €	1 190 000 €	13,98%
<i>Dont redevance pour modernisation du réseaux</i>	630 000 €	640 000 €	10 000 €	1,59%
<i>Dont Part fixe</i>	740 000 €	985 000 €	245 000 €	33,11%
<i>Dont Branchement, raccordements et contrôles</i>	514 800 €	381 500 €	-133 300 €	-25,89%
<i>Dont remboursement personnel eau</i>	100 000 €	380 000 €	280 000 €	280,00%
<i>Dont autres prestations de service</i>	42 000 €	26 000 €	-16 000 €	-38,10%
SPANC	92 000 €	92 000 €	0 €	0,00%
Subventions et primes d'épuration	370 000 €	330 000 €	-40 000 €	-10,81%
Autres produits de gestion courante	18 010 €	27 010 €	9 000 €	49,97%
Atténuation de charges	500 €	500 €	0 €	0,00%
Produits financiers et exceptionnels	130 000 €	130 000 €	0 €	0,00%
RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	11 147 310 €	12 691 010 €	1 543 700 €	13,85%
EPARGNE BRUTE	2 225 460 €	2 171 859 €	-53 601 €	-2,41%
Amortissement du capital de la dette	1 915 500 €	1 900 000 €	-15 500 €	-0,81%
EPARGNE NETTE	309 960 €	271 859 €	-38 101 €	-12,29%

L'épargne nette diminue légèrement (- 38 K€) et reste à un niveau faible comparativement à celle du budget annexe de l'eau.

2. Les dépenses d'exploitation

Il est proposé d'arrêter le montant des dépenses de fonctionnement à 13,6 M€. Il se décompose de la manière suivante :

- Des charges réelles de fonctionnement pour 10,6 M€.
- Des amortissements pour un montant de 3 M€.
- Un virement à la section d'investissement de 97 K€.



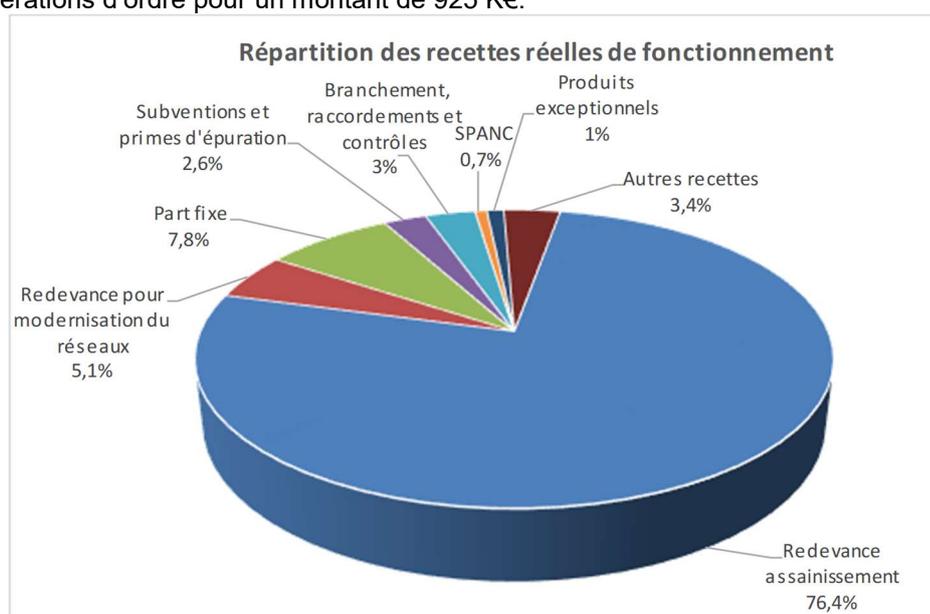
Les principales évolutions sont les suivantes :

- augmentation importante des dépenses d'énergie + 1,5 M€. Le budget de l'Assainissement est davantage impacté par la hausse des coûts de l'énergie en raison des installations techniques nécessaires à son fonctionnement.
- diminution des charges de personnel (- 197 K€) qui correspond principalement à la diminution du flux de personnel avec le budget de l'eau.
- Augmentation de la charge de la dette (+ 269 K€) en raison des emprunts contractés en 2022 et de l'augmentation des taux d'intérêt annoncé.

3. Les recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation sont estimées à 13,6 M€. Elles se décomposent de la manière suivante :

- Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 12,6 M€.
- Les opérations d'ordre pour un montant de 925 K€.



Les principales recettes :

	BP 2022	BP 2023
Redevances assainissement collectif	8 510 000 €	9 700 000 €
Part fixe assainissement	740 000 €	985 000 €
Redevance pour modernisation du reseau	630 000 €	640 000 €
Subventions et primes d'épuration	370 000 €	330 000 €
Produits exceptionnels	130 000 €	130 000 €
Autres recettes de fonctionnement	767 310 €	906 010 €

Les principales évolutions sont :

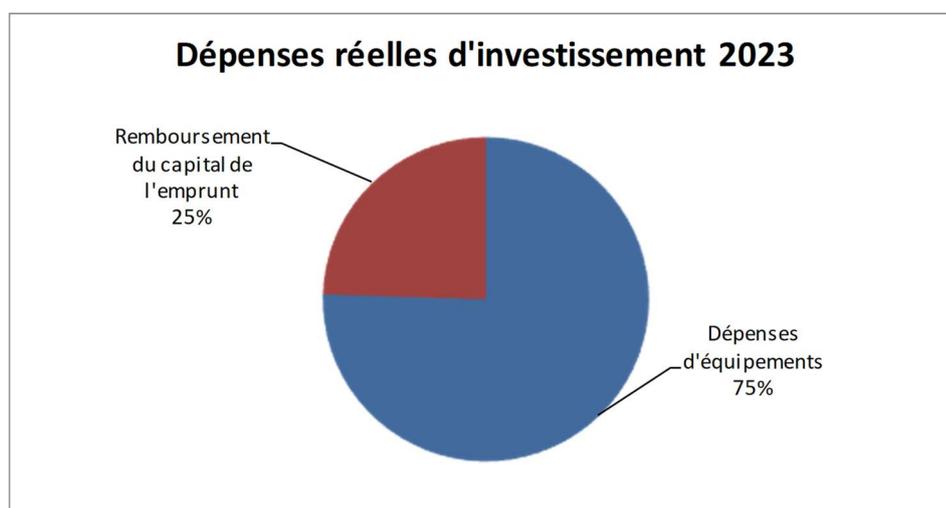
- L'augmentation des produits issus de l'exploitation du réseau d'assainissement en raison de la modification des tarifs (+ 1,4 M€).
- L'augmentation de la recette issue du flux de personnel avec le budget de l'eau (+ 380 K€).

4. Le programme d'investissement

En 2023, les dépenses d'investissement inscrites au budget primitif s'élèvent à 7,7 M€.

Les trois quart de ces dépenses seront consacrées à l'amélioration du réseau et du service rendu aux usagers (5,8 M€).

	BP 2022	BP 2023	Evolution	
Dépenses d'équipements	5 392 100 €	5 850 500 €	458 400 €	8,50%
Remboursement du capital de l'emprunt	1 915 500 €	1 900 000 €	-15 500 €	-0,81%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 307 600 €	7 750 500 €	442 900 €	6,06%



Les grands axes des opérations d'équipement 2023 :

Dépenses d'investissement		BP 2023
Travaux sur le réseau		4 575 000 €
EXTENSION RENOUVELLEMENT RESEAU		2 705 000 €
TRAVAUX DIVERS		585 000 €
TRAVAUX BELFORT		500 000 €
TRAVAUX BRANCHEMENTS		485 000 €
INVESTIGATION CONTROL RESEAU		110 000 €
TRAVAUX MISE A NIVEAU TAMPONS		80 000 €
ETUDES		75 000 €
TAMPONS EGOUTS		35 000 €
Maintenance		759 500 €
RENOUVELLEMENT DES VEHICULES		409 000 €
MATERIELS		277 500 €
LOGICIELS		39 000 €
MISE A JOUR PLAN RESEAU		20 000 €
MISSIONS SPS		9 000 €
TRAVAUX		5 000 €
Eaux Claires Parasites		475 000 €
DIAGNOSTICS SCHEMA DIRECTEUR		180 000 €
TRAVAUX ECP SECTEUR SUD		155 000 €
TRAVAUX ECP BAVILLIERS		140 000 €
Divers		41 000 €
ETUDES DIVERSES		25 000 €
MATERIELS ET MOBILIERS		16 000 €
TOTAL		5 850 500 €

Les principales dépenses portent sur :

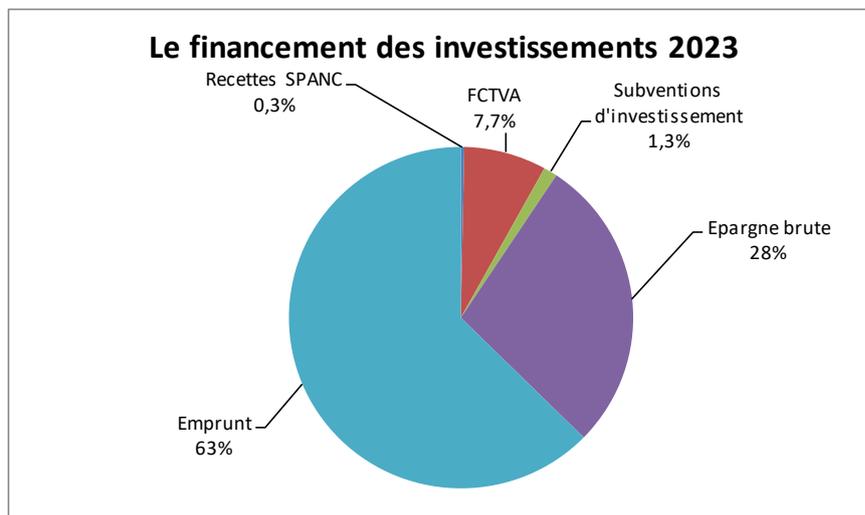
- Les travaux sur les réseaux pour 4,5 M€ dont des travaux de renouvellement des conduites d'eaux usées, d'extension des réseaux et des travaux de branchement chez des particuliers.
- L'acquisition de véhicules pour 409 K€.
- La poursuite de la réduction des eaux claires parasites pour 475 K€.

5. Le financement du programme d'investissement

	BP 2022	BP 2023	Evolution	
Recettes SPANC	24 000 €	24 000 €	0 €	0,00%
FCTVA	500 000 €	600 000 €	100 000 €	20,00%
Subventions d'investissement	501 040 €	100 288 €	-400 752 €	-79,98%
Epargne brute	2 225 460 €	2 171 859 €	-53 601 €	-2,41%
Emprunt	4 057 100 €	4 854 353 €	797 253 €	19,65%
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	7 307 600 €	7 750 500 €	442 900 €	6,06%
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	7 307 600 €	7 750 500 €	442 900 €	6,06%

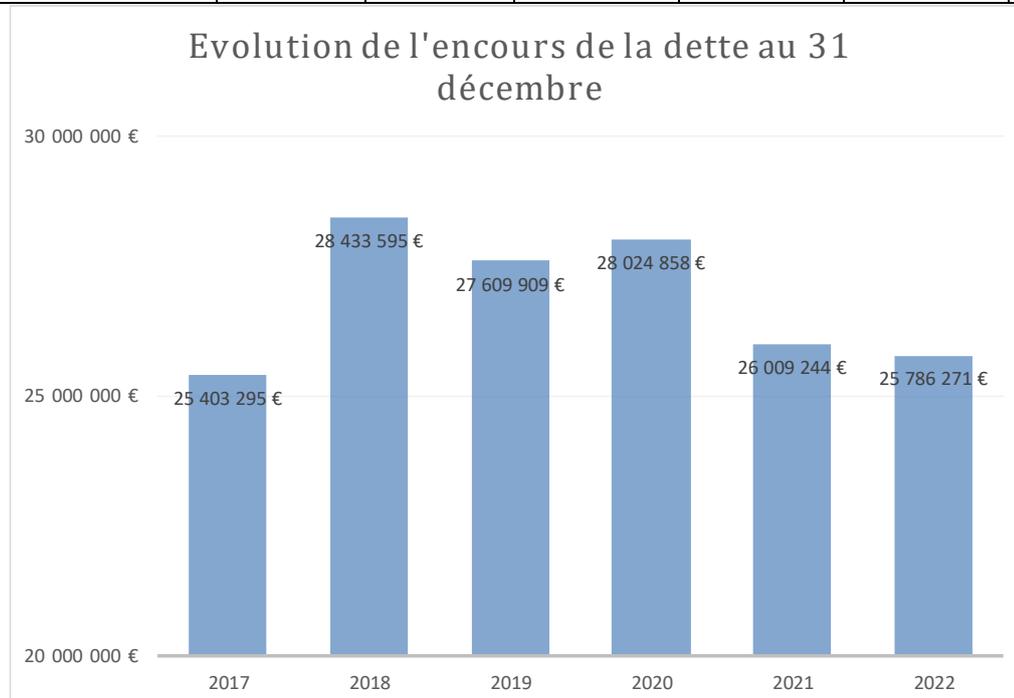
Le financement du programme d'investissement 2023, sera financé par un recours à l'emprunt de 4,8 M€.

Cette ressource est complétée par des subventions en baisse de 100 K€ et le FCTVA estimé à 600 K€.



6. L'encours de la dette

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre	25 403 295 €	28 433 595 €	27 609 909 €	28 024 858 €	26 009 244 €	25 786 271 €



L'encours de la dette au 31 décembre 2022 est de 25,7 M€ en baisse par rapport à l'année précédente.

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LES ERRUES

Sur ce budget, en 2023, seules les opérations de remboursement des échéances d'emprunts sont prévues. A cela s'ajoutent la constatation des stocks de terrains imposée par la réglementation.

La participation du budget principal en section d'investissement est estimée à 43,1 K€.

Le budget est assujéti à la TVA. Les sommes figurant ci-dessous s'entendent donc « hors taxe ».

L'équilibre général

Le budget du lotissement artisanal Les Errues s'établit à 1,26 millions d'euros.

Présentation simplifiée du Budget Primitif 2023

Section de fonctionnement

Recettes

	BP 2022	BP 2023	Evolution	
			en valeur	en %
75 Autres produits de gestion courante	0	0	0	NC
Recettes de gestion courante	0	0	0	NC
Recettes réelles de fonctionnement	0	0	0	NC
042 Opérations d'ordre (stocks)	606 000	612 600	6 600	1,09%
043 Opérations d'ordre (section de fonctionnement)	8 800	8 100	-700	-7,95%
Recettes d'ordre	614 800	620 700	5 900	0,96%
Total recettes de fonctionnement	614 800	620 700	5 900	0,96%

Dépenses

	BP 2022	BP 2023	Evolution	
			en valeur	en %
Dépenses de gestion courante	0	0	0	NC
66 Charges financières	8 800	8 100	-700	-7,95%
Dépenses réelles de fonctionnement	8 800	8 100	-700	-7,95%
042 Opérations d'ordre (stocks)	597 200	604 500	7 300	1,22%
043 Opérations d'ordre (section de fonctionnement)	8 800	8 100	-700	-7,95%
Dépenses d'ordre	606 000	612 600	6 600	1,09%
Total dépenses de fonctionnement	614 800	620 700	5 900	0,96%

Section d'investissement

Recettes

		BP 2022	BP 2023	Evolution	
				en valeur	en %
Total des recettes d'équipement		0	0	0	NC
16	Emprunts et dettes assimilées	43 800	43 100	-700	-1,60%
Total des recettes financières		43 800	43 100	-700	-1,60%
Total des recettes réelles d'investissement		43 800	43 100	-700	-1,60%
040	Opérations d'ordre (stocks)	597 200	604 500	7 300	1,22%
Recettes d'ordre		597 200	604 500	7 300	1,22%
Total des recettes d'investissement		641 000	647 600	6 600	1,03%

Dépenses

		BP 2022	BP 2023	Evolution	
				en valeur	en %
Total des dépenses d'équipement		0	0	0	NC
16	Emprunts et dettes assimilées	35 000	35 000	0	0%
Total des dépenses financières		35 000	35 000	0	0%
Total des dépenses réelles d'investissement		35 000	35 000	0	0%
040	Opérations d'ordre (stocks)	606 000	612 600	6 600	1,09%
Dépenses d'ordre		606 000	612 600	6 600	1,09%
Total des dépenses d'investissement		641 000	647 600	6 600	1,03%

L'encours de la dette

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre	612 500 €	577 500 €	542 500 €	507 500 €	472 500 €	437 500 €

